

EXPIRATION DES DROITS AU CHÔMAGE

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Dispositifs concernés

- PERCO / PERCOI / PERECO

Conditions de remboursement

La demande de déblocage peut intervenir à tout moment à compter de la date de notification de fin de droits à l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi ("ARE") du titulaire.

Principaux événements exclus

(liste non exhaustive)

- Fin du contrat de travail

CARACTÉRISTIQUES

- Le déblocage, total ou partiel, intervient sous la forme d'un règlement unique. Ce même cas de déblocage ne peut donc donner lieu à des versements successifs.

JUSTIFICATIF À JOINDRE À LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT

= 1 pièce à fournir

Attestation de Pôle Emploi dont relève l'intéressé mentionnant que tous ses droits à l'assurance chômage sont éteints

Ou

Avis de situation délivrée par Pôle Emploi présentant les montants reçus et la date de fin de droits ou attestation de périodes indemnisées

Ou

Notification d'admission à l'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE)

PRINCIPALES QUESTIONS / RÉPONSES

Je suis chômeur longue durée et bénéficie de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) : puis-je demander le remboursement de mes avoirs ?

Oui, le fait d'être bénéficiaire de l'ASS signifie que les droits à l'assurance chômage ont expiré. Le remboursement est donc possible.

Les informations mentionnées dans ce document vous sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer, notamment par voie législative ou réglementaire. Conformément à la réglementation en vigueur, Federal Finance se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires, en vue d'apprécier la légitimité d'une demande de déblocage.